



Portrait de l'économie sociale au Québec

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Direction de l'entrepreneuriat collectif

Série webinaire de l'Association des économistes québécois (ASDEQ)

14 novembre 2023

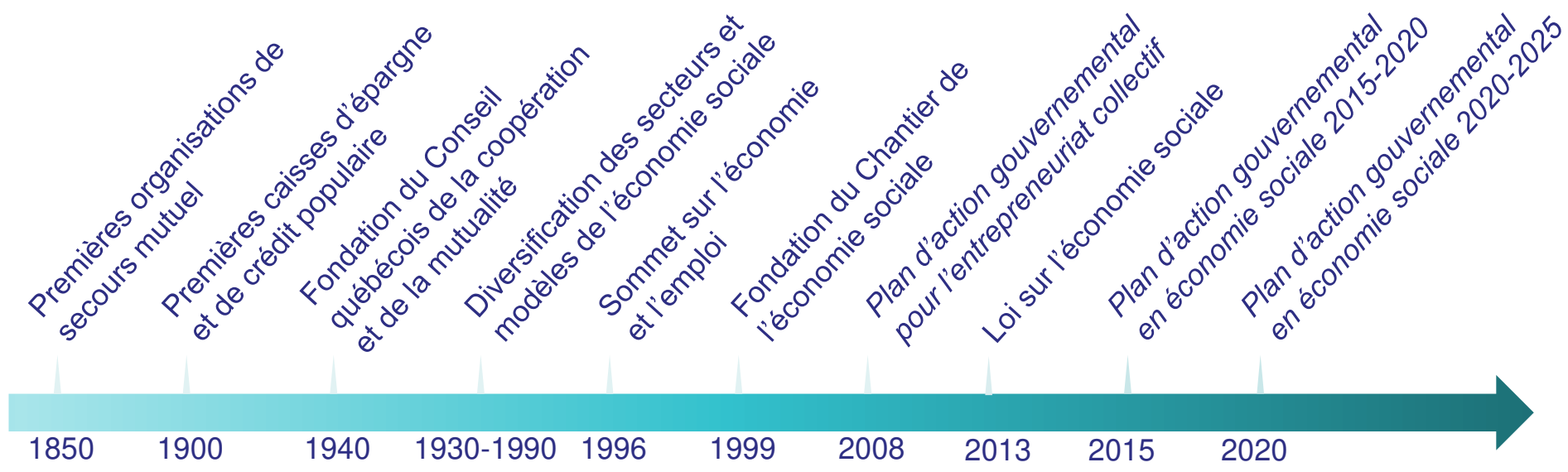
Votre 
gouvernement

Québec 

Plan de présentation

- La Loi sur l'économie sociale
- Les entreprises d'économie sociale
- Les statistiques sur l'économie sociale

Le Québec et l'économie sociale



Loi sur l'économie sociale



- Loi adoptée en 2013
- Trois objectifs :
 - Promouvoir l'économie sociale comme levier de développement socioéconomique du Québec
 - Soutenir le développement de l'économie sociale par des outils d'intervention adaptés
 - Favoriser l'accès des entreprises d'économie sociale aux mesures et programmes des ministères et organismes du gouvernement du Québec

Loi sur l'économie sociale (suite)



- Sous la responsabilité du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
- Concerne les ministères et organismes du gouvernement du Québec (comité interministériel)
- Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) révisé aux cinq ans
- Table des partenaires en économie sociale

Interlocuteurs privilégiés



Table des partenaires en économie sociale

- Conseiller le ministre dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation
 - de la Loi sur l'économie sociale
 - du plan d'action (PAGES)
- Assurer la cohérence des actions menées par les partenaires de la Table avec celles du gouvernement
- Promouvoir l'économie sociale
- Conseiller le ministre sur toute autre question en économie sociale

Entreprise d'économie sociale (EÉS)



Vente ou échange de biens et services pour répondre aux besoins des membres ou de la collectivité

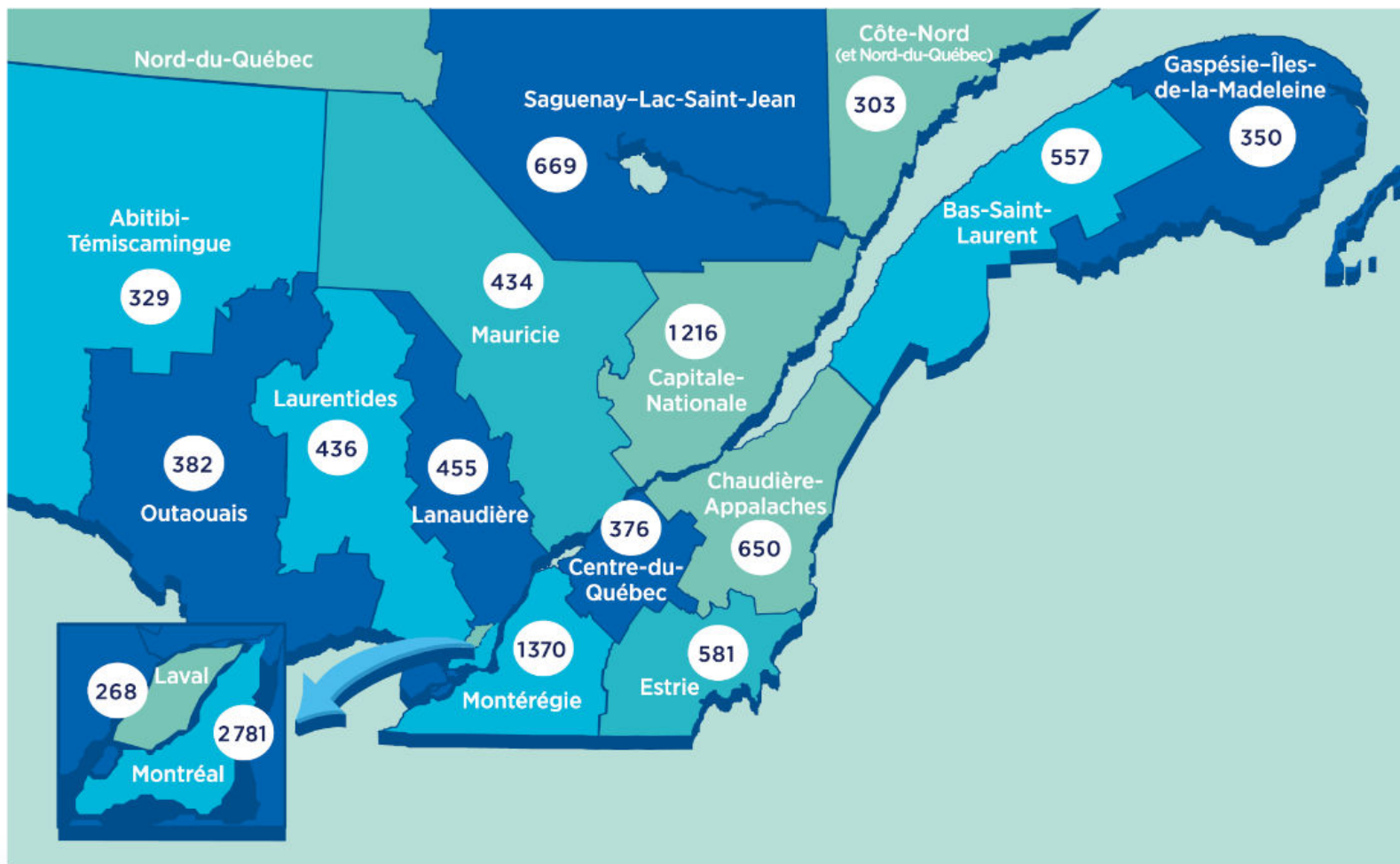
**Coopérative,
mutuelle ou OBNL
d'économie sociale**

- Répond aux besoins de ses membres ou de la collectivité (finalité sociale non centrée sur le profit pécuniaire mais sur le service aux membres ou à la collectivité)
- N'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics
- Détient une gouvernance démocratique par les membres
- Aspire à une viabilité économique
- Aucune distribution des surplus générés ou distribution aux membres uniquement au prorata des opérations effectuées avec l'entreprise
- En cas de dissolution, le reliquat des biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables

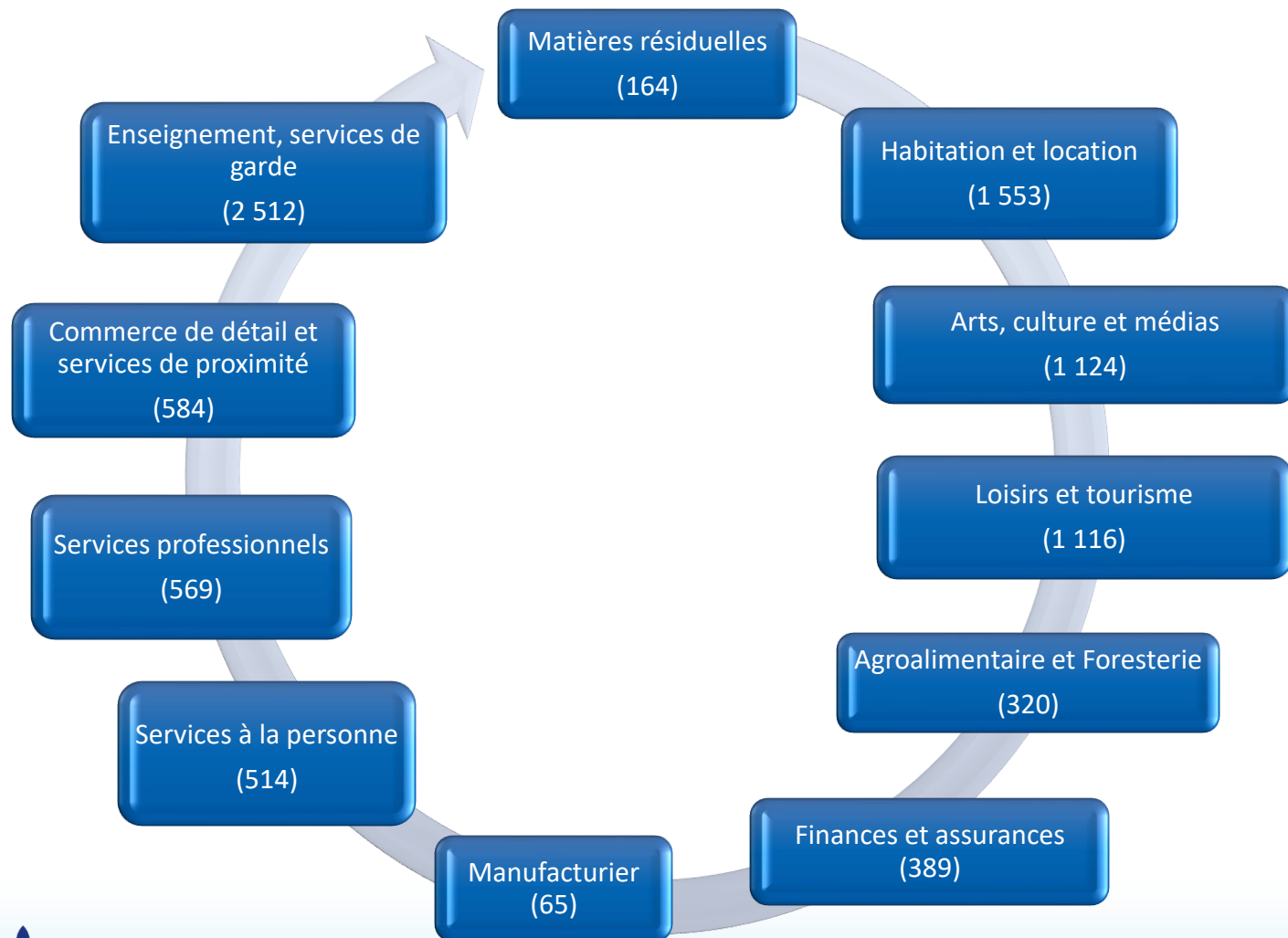
Impacts économiques des EÉS



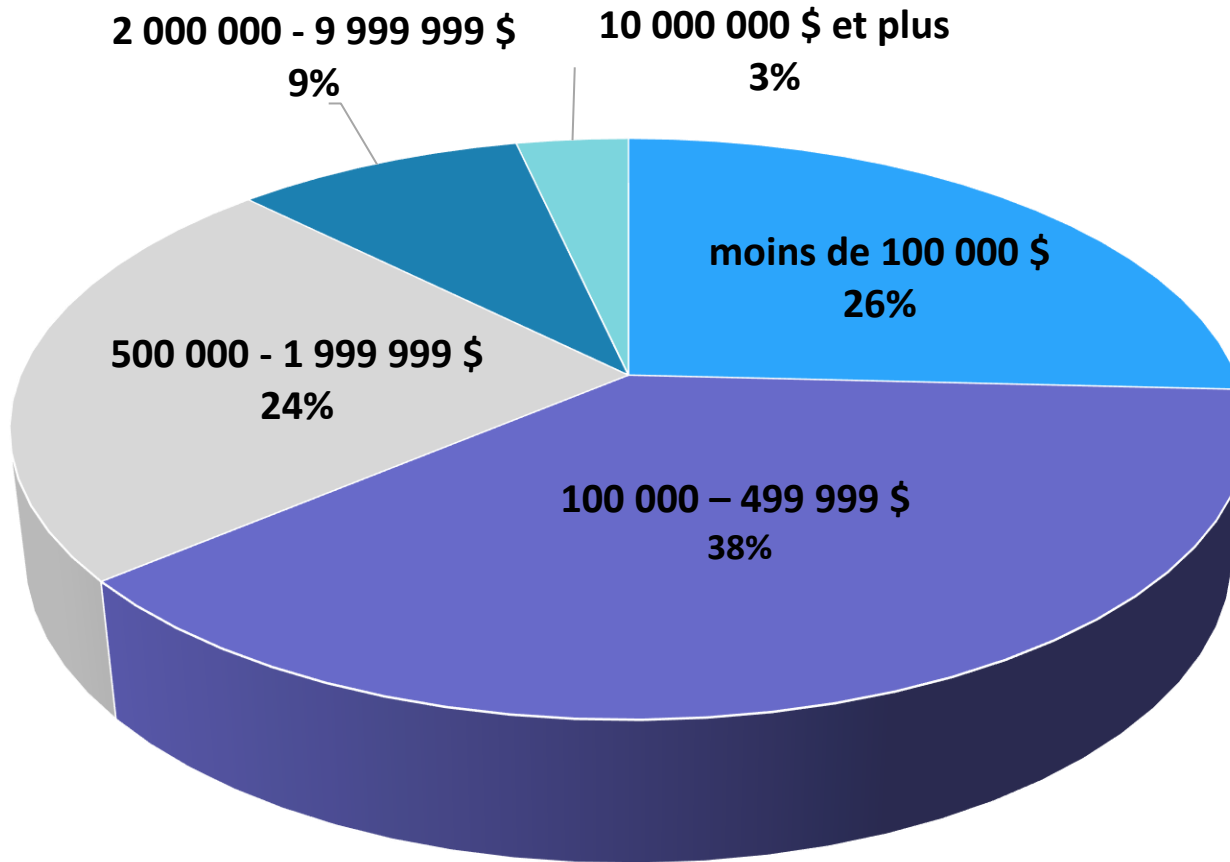
Des EÉS dans toutes les régions



Des EÉS dans une variété de secteurs



Répartition des ÉES selon les revenus



Revenus provenant de contrats de services avec des administrations publiques

Selon le statut juridique

- 16,5 % des revenus des OBNL
- 1,2 % des revenus des Coops

Selon le secteur d'activité économique

- Services à la personne : 36,5 %
- Services professionnels : 27,9 %
- Enseignement, services de garde et assistance sociale : 17,9 %
- Arts, culture et médias : 9,7 %
- Secteur manufacturier : 8,8 %
- Loisirs et tourisme : 6,9 %

Merci!

